

Réponse aux propositions de Vivre en Ville 4 septembre 2018

3 propositions d'engagements pour des collectivités résilientes et prospères à l'heure de l'urgence climatique	Positions de Québec solidaire
1. Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire; Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire s'inspirant de la feuille de route de l'alliance ARIANE, en commençant par créer un ministère de l'Aménagement du territoire et du Soutien aux collectivités, et en mobilisant les parties prenantes, dans les 100 premiers jours du mandat du prochain gouvernement, lors d'un Sommet de l'aménagement du territoire.	Un gouvernement solidaire adoptera une politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Celle-ci prévoira notamment l'adoption par les villes et les MRC de Plans territoriaux de transition qui établiront les lignes directrices pour un développement conforme aux objectifs de la transition et qui permettront une concertation à l'échelle régionale des actions à mettre en œuvre. Québec solidaire s'assurera que ses interventions sur le territoire favorisent durablement une occupation dynamique du territoire tout en limitant notre empreinte écologique. C'est pourquoi il visera à réduire le besoin de déplacements en favorisant l'autonomie des villages et des quartiers.
	Notamment, Québec solidaire :
	 a) adoptera une Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage* basée notamment sur :
	i la mixité des usages et des services,
	ii la mixité sociale,

- iii l'agriculture de proximité et la possibilité d'agriculture urbaine dans tous les zonages résidentiels,
- iv un indice de canopée (le feuillage des arbres et l'ombre qu'il procure) suffisant dans chaque quartier ou village,
- v le respect du droit qu'ont les gens de participer aux décisions concernant leur milieu de vie;
- b) favorisera l'implantation de milieux de vie sains, la qualité de vie, la participation citoyenne, la mise en valeur du patrimoine, le maintien des boisés urbains et le verdissement des villes;
- c) visera à réduire l'étalement et à réduire le nombre d'automobiles et favorisera l'utilisation maximum et la densification des territoires déjà bâtis; notamment il autorisera les nouveaux développements seulement là où il est démontré qu'il n'y a pas d'autres solution et à condition que des transports collectifs efficaces et accessibles y soient offerts; cette dernière condition s'appliquera aussi aux projets de revitalisation;
- d) établira une ceinture verte autour des grands centres urbains.
- * Cette politique sera établie, puis mise à jour périodiquement, en mobilisant les acteurs des domaines pertinents ainsi que les citoyennes et citoyens pour une réflexion en profondeur sur l'aménagement du territoire et l'aménagement urbain.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

Α.

Adopter des critères de localisation et de gestion des édifices publics qui privilégient l'accessibilité à pied et en transport en commun, le renforcement des centralités existantes et la réutilisation des bâtiments existants; et assujettir le financement public au respect de ces critères;

Pour améliorer la qualité de la vie et réduire le besoin de déplacements, un gouvernement solidaire favorisera, pour chaque village ou quartier, et rendra obligatoire pour les nouveaux développements, la plus grande autonomie possible; cela veut dire aider à ce que les personnes qui l'habitent puissent avoir accès sur place ou à proximité :

- aux services publics de base (électricité, courrier, télécommunications, soins de première ligne, éducation primaire);
- aux denrées de première nécessité, à commencer par des aliments frais;

	 aux moyens de gagner leur vie; à la pratique d'activités culturelles et à des œuvres d'art.
	Cette autonomie des villages et des quartiers repose sur la mixité des fonctions (production, travail, résidence, consommation, loisir et culture, échange et participation) dans chaque milieu de vie. Chaque ville (notamment les banlieues) et chaque quartier d'une grande ville doit offrir à une échelle humaine (distance de marche) des logements, écoles primaires, centres de santé, centres communautaires, commerces, entreprises, bureaux, transports en commun, parcs, loisirs, culture, etc.
B. Adopter les orientations gouvernementales en aménagement du territoire sur le développement durable des milieux de vie et réviser les critères de conformité afin d'intégrer la priorité à la protection du territoire agricole et des milieux naturels;	À inclure dans la Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.
C. Réviser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en cohérence avec la vision énoncée dans la Politique nationale d'aménagement du territoire.	Cela va de soi.
2. Réformer la fiscalité municipale et les incitatifs économiques pour endiguer l'étalement urbain Réviser la fiscalité municipale et les programmes d'aide aux infrastructures et services locaux pour adopter des principes d'écofiscalité favorisant des pratiques d'aménagement durable et assurant l'équilibre budgétaire à long terme.	Fiscalité municipale :
	Dans un premier temps, Québec solidaire transfèrera 1 point de pourcentage de la TVQ aux municipalités, selon un mode de distribution tenant compte de leur taille et de leur étendue.
	À long terme, Québec solidaire établira pour les municipalités un nouveau régime fiscal qui les rendra moins dépendantes des taxes foncières, leur permettra de générer plus de revenus autonomes et sera proportionné aux revenus des contribuables. Ce régime fiscal :
	- allouera aux municipalités des points d'impôts sur le revenu pour remplacer les sommes actuellement tirées des taxes foncières;

- en complément, établira une taxation de la propriété foncière basée sur l'usage inscrit par les propriétaires dans une déclaration d'usage. Certains usages (ex. terre agricole en exploitation, milieux naturels) seront moins taxés que d'autres, voire pas du tout.

Aide aux infrastructures :

Québec solidaire ne s'est pas prononcé spécifiquement sur les programmes d'aide aux infrastructures, mais devra forcément les réviser. En effet, un gouvernement solidaire appliquera le principe d'éco-responsabilité aux infrastructures, naturelles ou construites, ainsi qu'aux immeubles, tant publics que privés. Dans cette optique, il :

- a) visera le maintien et, s'il y a lieu, la restauration d'infrastructures naturelles de préférence à l'établissement d'infrastructures construites ou en parallèle à leur construction;
- b) visera la décentralisation des infrastructures, notamment pour les communications et pour l'approvisionnement en eau et en énergie, de manière à favoriser la plus grande autonomie des collectivités;
- c) prendra en compte la qualité architecturale et reverra les critères de fonctionnalité des infrastructures publiques afin de contribuer à développer des villes et des villages à l'échelle humaine;
- d) rehaussera les exigences des Codes de construction et règlements en vigueur en ce qui a trait aux techniques et matériaux de construction, à l'efficacité énergétique, à la réduction de l'empreinte écologique. Pour les édifices publics, ces exigences devront s'inspirer des normes éco-énergétiques les plus exigeantes en vigueur (LEED, HQE, BREEAM, MINERGIE, etc.);
- e) rénovera les infrastructures existantes de manière à maintenir ou améliorer l'accessibilité universelle et rendra l'accessibilité universelle obligatoire pour les nouvelles infrastructures;
- f) encadrera les pratiques d'entretien, de rénovation, d'adaptation, de transformation des immeubles et des infrastructures bâties. Lorsqu'une démolition ne peut être évitée, il exigera la récupération, la réutilisation et le recyclage des matériaux;

- g) dotera les organismes publics ou d'économie sociale subventionnés des moyens d'entretenir leurs immeubles et infrastructures par l'attribution d'un financement adéquat;
- h) établira les cahiers de charge, pour la construction et la réfection d'infrastructures publiques, de manière à prendre en compte leur polyvalence, leur flexibilité, leur durée et le coût de leur cycle de vie, pour diminuer leur impact sur l'environnement tout en augmentant la durée de leur vie utile;
- j) mettra en place une nouvelle politique d'appels d'offres dans le secteur public et parapublic qui ne se limiterait pas qu'au plus bas soumissionnaire; à cet effet, fournira des outils d'aide à la décision utilisant des analyses plus complètes que le principe du plus bas soumissionnaire;
- k) exclura les ententes de type PPP, pour attribuer les contrats à diverses formes d'entreprises, dont les entreprises d'économie sociale;

De plus, pour lutter contre la surfacturation, la corruption et la collusion dans les contrats publics, Québec solidaire :

- redonnera aux ministères le personnel nécessaire pour rétablir l'expertise publique;
- instituera une commission permanente d'enquête sur la corruption dans l'octroi des contrats publics, des mandats gouvernementaux et des nominations politiques. Cette commission, qui rendra des comptes à l'Assemblée nationale :
 - i aura pour mandat de réprimer le financement illégal des partis politiques et la corruption des personnes élues ou de l'appareil d'État, y compris aux échelons municipal et régional;
 - ii coordonnera le travail du vérificateur général, de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), de la Sûreté du Québec et d'autres corps policiers sur toute question relevant de son mandat.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :	
Revoir les règles de financement des réseaux de transport pour mettre fin au deux poids deux mesures et assurer un financement suffisant et stable du transport collectif;	Québec solidaire réduira de moitié les tarifs du transport en commun urbain dès son premier mandat, et instaurera la gratuité de ce mode de transport d'ici 10 ans.
	En même temps, il procédera à un grand chantier de construction de transports collectifs dans toutes les villes du Québec. En 2030, la façon la plus facile de se déplacer dans toutes les capitales régionales du Québec, ce sera le transport collectif.
	De plus, dès le premier mandat, il nationalisera le réseau de transport interurbain. Grâce à l'amélioration de la fréquence des liaisons, le transport collectif deviendra une alternative attrayante à l'automobile.
	Enfin, un bureau d'étude sera mis sur pied afin de déterminer la technologie la mieux adaptée pour implanter un lien haute vitesse entre les capitales régionales du Québec. Une fois la technologie choisie, elle sera d'abord mise en place entre Montréal et Québec avant d'être étendue aux autres villes.
A. Outiller les municipalités afin de généraliser l'utilisation des redevances de développement pour mieux refléter les coûts du développement urbain;	Québec solidaire ne s'est jamais prononcé sur les redevances de développement. Il s,agit d'une piste intéressante à explorer dans les limites énoncées ci-dessous.
	Québec solidaire autorisera les nouveaux développements seulement là où il est démontré qu'il n'y a pas d'autres solution et à condition que des transports collectifs efficaces et accessibles y soient offerts; cette dernière condition s'appliquera aussi aux projets de revitalisation.
B. Adapter la fiscalité à la nouvelle réalité numérique et assurer une plus grande équité fiscale, notamment à l'égard du commerce en ligne.	Québec solidaire taxera équitablement les acteurs de l'industrie numérique; Ces nouvelles mesures fiscales toucheront notamment les fournisseurs d'accès Internet et de contenu culturel numérique, les services numériques d'abonnement sur demande, la téléphonie mobile, les achats de produits culturels en ligne ainsi que les fabricants d'appareils électroniques.

3. Créer un fonds en aménagement et urbanisme durable pour stimuler l'innovation et mieux soutenir financièrement les municipalités Mettre sur pied un Fonds en aménagement	Québec solidaire ne s'est jamais prononcé sur l'idée d'un tel Fonds. L'idée est néanmoins intéressante et devrait être discutée en parallèle à l'adoption de la Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage
et urbanisme durable de 100M \$ par année pour soutenir la requalification urbaine et la revitalisation des cœurs villageois.	
MESURES COMPLÉMENTAIRES :	
A. Viser que 50% des investissements en transport inscrits au Plan québécois des infrastructures pour la prochaine décennie soient consacrés aux transports collectifs en rehaussant d'au moins 1 milliard \$ par année les investissements en mobilité durable ;	Québec solidaire réduira de moitié les tarifs du transport en commun urbain dès son premier mandat, et instaurera la gratuité de ce mode de transport d'ici 10 ans.
	En même temps, il procédera à un grand chantier de construction de transports collectifs dans toutes les villes du Québec. Pendant le premier mandat, c'est près de 8 G\$ de plus que ce que prévoit le gouvernement actuel . En 2030, ce montant frôlera les 21 G\$. En 2030, la façon la plus facile de se déplacer dans toutes les capitales régionales du Québec, ce sera le transport collectif.
B. Transférer un point de pourcentage de la TVQ pour renforcer la capacité financière des municipalités et permettre l'embauche de professionnels en urbanisme ;	Un point de pourcentage de la TVQ sera transféré aux municipalités en fonction de leur taille et de leur étendue, en remplacement d'un montant équivalent provenant des transferts gouvernementaux, et ce dès le premier mandat.
C. Mettre sur pied un programme de soutien au développement d'écoquartiers assorti de critères de conception exigeants.	Québec solidaire n'a jamais utilisé le terme «écoquartier», mais sa notion d'autonomie des villages et des quartiers (voir 1 et 1 A) va dans le même sens.
	Un programme de soutien à de tels quartiers pourrait découler de l'adoption de la Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.